

Informations Municipales

«S' Gemane Blattel»

Juillet 2019 - N°36

Sommaire

Page 1 : L'Editorial
Page 2 : Finances locales
Page 3 : Décisions du Conseil Municipal
Pages 4 à 10 : Vie Locale
Pages 11 et 12 : Infos pratiques

L'Éditorial

Chers habitants,

En mars dernier, le Conseil Municipal a voté les budgets de la Commune comme chaque année : budget principal, eau et assainissement. Vous avez pu constater que les taux d'imposition n'ont pas été augmentés grâce notamment à une gestion rigoureuse. Mais cela n'est possible que si chacun et chacune d'entre vous y contribuent d'une manière ou d'une autre.

Après plusieurs mois de réflexions et d'études, le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) a été arrêté par le Conseil Communautaire le 20 mai dernier. Ce qui signifie que les plans de zonage ainsi que les règlements ont été approuvés. Dans les mois à venir se déroulera une enquête publique qui vous permettra de faire vos remarques auprès d'un commissaire enquêteur qui sera nommé par le Tribunal Administratif. Les dates et lieux des permanences seront communiqués sur le site de la Communauté des Communes du Pays de Niederbronn les bains, par voie d'affichage et par la presse.

En parallèle, la Commune a missionné le SDEA pour établir un plan de zonage sur l'ensemble du ban communal, afin d'établir les zones concernées par l'assainissement collectif ainsi que celles dépourvues d'assainissement, en proposant aux dernières les différentes filières à adopter selon les milieux récepteurs. Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour faire un petit rappel pratique : ne jetez pas dans le réseau des serviettes hygiéniques ainsi que les lingettes, même si elles sont biodégradables, car elles perturbent fortement le bon fonctionnement de nos pompes de relevage ainsi que de notre système de lagunages.

Je souhaite à toutes et à tous un bel été et de belles vacances, pour reprendre vos activités quotidiennes de plus bel à la rentrée, aux associations pleine réussite lors de leurs différentes manifestations en vous invitant dès à présent à y participer nombreux.

Votre Maire
Joël HERZOG

D A M B A C H
NEUNHOFFEN
WINECKERTHAL
NEUDOERFEL



Les couleurs de la nature



Schwarzbach

Crédit photos : Mila et Thimoté élèves du CM de l'école de Dambach qui présentera une expo photos sur le thème : " Mon village" dans le cadre des Photo'folies. A découvrir le dimanche 8 septembre à la mairie de Dambach.

Informations Municipales «S' Gemane Blattel»

Bulletin semestriel

Responsable de la publication :

Martial NEUSCH

et la commission bulletin municipal :

C. BOCQUEL, R. BUSCH, A. EHALT,
C. GASSER, F. HOFFMANN, N. HORNUNG,
J. JOND, S. ROTH, S. SCHWOOB,

avec la participation de

Françoise MÜLLER, secrétaire de mairie

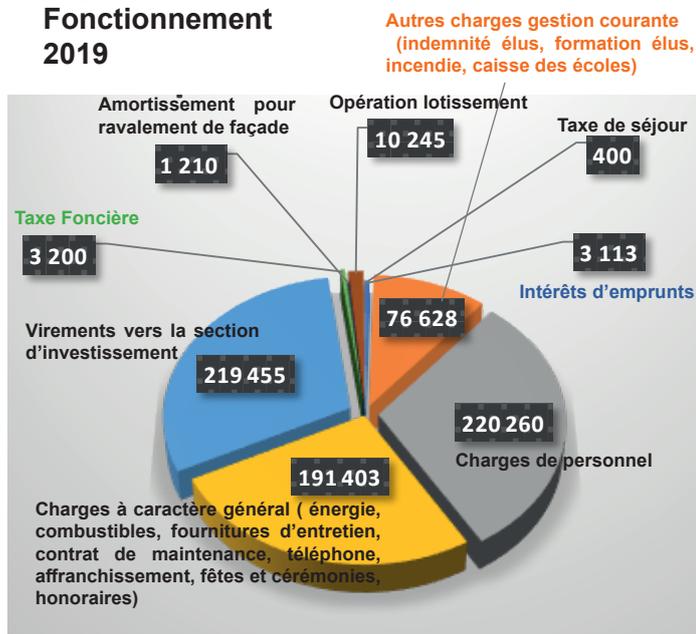
Finances Locales et objectifs d'investissements

En date du 15 mars 2019, le Conseil Municipal s'est réuni pour adopter les comptes administratifs des différents budgets qui retracent l'ensemble des recettes et des dépenses de l'année 2018. Les trois budgets (principal, eau et assainissement) dégagent un résultat positif qui sera repris en 2019.

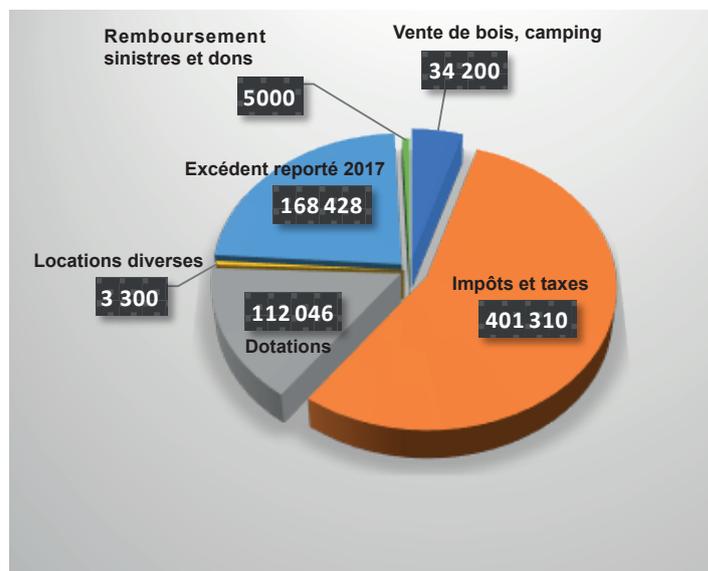
BUDGET COMMUNAL 2019

FUNCTIONNEMENT = 725 914.20

Dépenses de Fonctionnement 2019



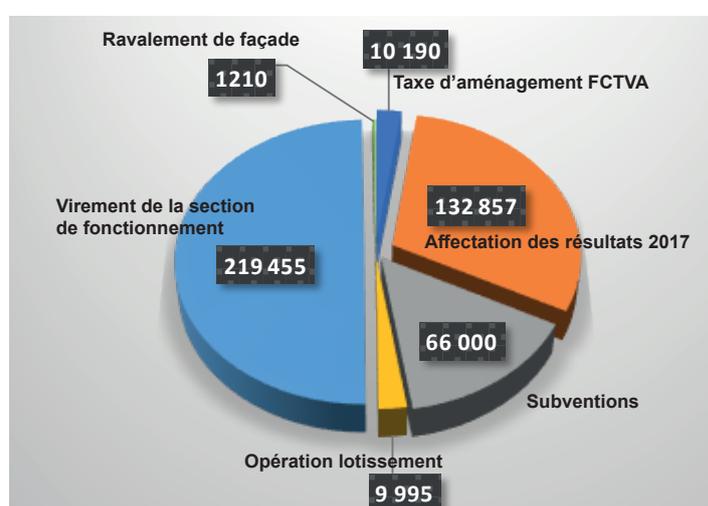
Recettes de Fonctionnement 2019



Dépenses d' Investissement 2019



Recettes d' Investissement 2019



Pour 2019, les objectifs d'investissements sont les suivants :

Budget principal : Travaux à l'église de Neunhoffen (toiture, ravalement et parafoudre du clocher), à l'église de Dam-bach (peinture, parvis et consolidation du mur en grès); travaux solde atelier; remplacement de la porte du logement à l'école de Neunhoffen; solde accès handicapés; aménagement de points d'eau pour la sécurité incendie.

Camping : remplacement des portes extérieures des douches et WC, remplacement de la toiture du local poubelle et du tableau d'affichage, acquisition de 3 bancs et tables.

Matériel : acquisition d'un nettoyeur haute pression et d'un souffleur, mise en place de défibrillateurs, remplacement du chauffe-eau du Mille Club, acquisition d'un programmateur pour le chauffage et achat d'un rideau pour le secrétariat de Mairie.

Budget de l'eau : mise en place de la station UV pour le traitement de l'eau au Wineckerthal et de la télégestion Sofrel à la station du Buchwald.

Entretien général : mise en place d'un caniveau à l'entrée du camping et travaux de réfections de chaussées suite à des ruptures de conduites.

Les principales décisions du Conseil Municipal

Séance du 15 mars 2019

Communications du Maire :

- M. le Maire a informé de l'importante rupture de conduite d'eau à la station du Kazenthal.
- Un repérage des points d'eau naturelle contre l'incendie a été fait par le SDIS, les pompiers locaux, M. Huhn de l'Unité Territoriale 10 et la Commune.

Comptes administratifs exercice 2018 :

Les comptes administratifs pour l'exercice 2018, (budget principal, eau et assainissement) ont été approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Location de meublés de tourisme, institution de la procédure d'enregistrement :

Il a été constaté sur le territoire de la Commune une multiplication très nette des locations saisonnières de logements pour des séjours répétés de courtes durées, et ce au détriment de l'offre de logements locatif. Afin de ne pas aggraver la pénurie de logement et maintenir la fonction résidentielle de la Commune, il semble opportun de contrôler ces changements d'usage de locaux d'habitation.

Subventions :

Après délibération et à l'unanimité, deux subventions ont été accordées pour ravalement de façades et deux subventions pour des élèves de la Commune qui ont participé à un voyage scolaire.

Objectifs 2019 :

Les objectifs en terme de travaux et d'investissements ont été adoptés (voir page 2).

Séance du 12 avril 2019

M. Reinagel Michel, responsable de l'Unité Technique Territoriale de Reichshoffen a présenté au Conseil Municipal différentes solutions pour sécuriser la circulation routière sur le ban communal. Il étudiera les relevés de vitesse déjà enregistrés par leurs soins et nous communiquera différentes solutions pour remédier aux problèmes de vitesse.

Communications du Maire :

- Il n'y aura pas de contrat saisonnier cette année, la mission sera confiée à une entreprise extérieure.
- M. Francis Hoffmann donne lecture du bilan de sauvegarde des amphibiens réalisé cette année.

Budgets 2019 :

Les budgets de l'exercice 2019 (budget principal, eau et assainissement) ont été approuvés à l'unanimité.

Tarifs :

Concession funéraire : tombe ≤ à 1 mètre → 100,00€, > à 1 mètre → 150,00€, colombarium 250,00€ (accordée pour 15 ans).

Les tarifs 2019 de l'eau et l'assainissement sont fixés :

- le prix de l'eau a été fixé à 1,13€ le m³
- le prix de l'assainissement a été fixé à 1,87€ le m³
- La location du compteur : 13€ le semestre

Les taux d'imposition des 3 taxes sont votés comme suit :

- Taxe d'Habitation : 11,70 %
- Taxe Foncière Bâtie : 12,05%
- Taxe Foncière Non Bâtie : 102,05%

Mise en place du règlement intérieur des cimetières de Dambach et Neunhoffen :

Après délibération et à l'unanimité, le règlement intérieur des cimetières est adopté. Il sera affiché aux différentes entrées des cimetières et dans les églises. Il sera également mis en ligne sur le site internet de la commune.

Séance du 27 juin 2019

Avis sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains :

Le Maire présente les orientations du PLUi arrêté en date du 20 mai 2019 par la Communauté de Communes. Le Conseil Municipal donne un avis favorable aux orientations d'aménagement et de programmation du PLUi ainsi qu'aux dispositions du règlement qui concerne la commune.

Recensement de la population :

Le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020. Le Conseil Municipal décide de nommer un coordonnateur et deux postes d'agents recenseurs.

Plate-forme mutualisée de dématérialisation des marchés publics :

Le Maire informe de la nécessité de passer une convention relative à l'adhésion à la plate-forme mutualisée de dématérialisation des marchés publics afin d'améliorer l'accès à la commande publique des entreprises et d'optimiser leurs achats. Les conseillers approuvent cette démarche.

Motion contre la fermeture des services de la DGFIP :

Le Conseil exprime sa vive inquiétude pour la pérennité des services de la Direction Générale des Finances Publiques (Trésor Public) à Niederbronn-les-bains et affirme son attachement à un réseau de finances publiques de proximité. Il désapprouve donc la fermeture des services de la DGFIP de Niederbronn-les-bains.

Un Premier Mai historique

Cette année, le 1er mai s'est décliné en mode historique dans la vallée du Schwarzbach.

La traditionnelle marche du 1er mai organisée par la MJC de Dambach Neunhoffen a pris des allures de marche historique grâce au parcours du Conservatoire de la Ligne Maginot des Vosges du Nord. Le succès était au rendez-vous.

Pas moins de 130 participants répartis en plusieurs groupes ont écouté avec attention les explications historiques et techniques des différents guides. Seize arrêts ont ponctué la marche de 6 kilomètres, avec six blockhaus dont plusieurs ont été restaurés ou nettoyés, des barrages et des digues, des chambres de coupure téléphonique en passant par la cité cadres et le stand de tir à Neunhoffen. Des sites qui ont fait découvrir la fabuleuse organisation qu'était la Ligne Maginot dans la vallée du Schwarzbach. Aux différents endroits, des hommes en uniformes 1940 accueillaient fièrement les marcheurs. Quelques véhicules d'époque, des motos et un camion, circulaient entre les différents sites tout au long de la journée. De retour au Mille Club, tous ont dégusté un excellent pot au feu comme à l'époque !

La casemate de la Ligne Maginot est ouverte au public le premier dimanche du mois entre mai et septembre ainsi qu'à l'occasion des Photo'folies le 8 septembre et de la journée du Patrimoine le 22 septembre.

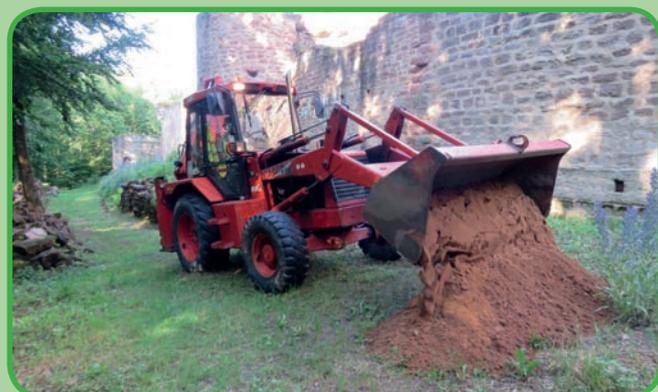
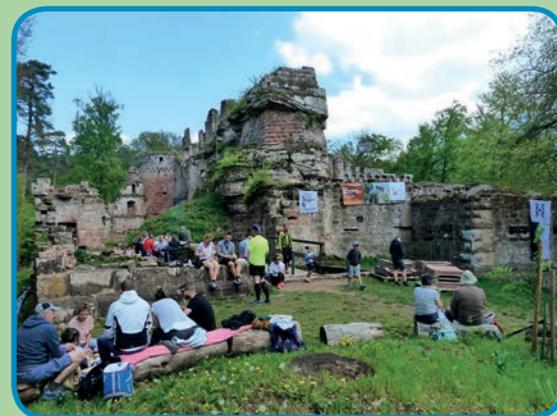


Château du Schoeneck

Dans le cadre de l'opération «Tous au château » qui s'est également déroulée le 1er mai, plus de 200 visiteurs sont montés aux ruines du Schoeneck.

Les visiteurs étaient impressionnés par les nombreux travaux de restauration effectués par les membres de l'association Cun Ulmer Grün ces dernières années. Dès le matin, la douzaine de membres présents ont balayé et nettoyé les lieux, mis en place des drapeaux et des banderoles. Et les premiers visiteurs affluaient déjà sous un soleil resplendissant. Par petits groupes, ils ont bénéficié de visites guidées de ces merveilleuses ruines du XIIème siècle.

Le château du Schoeneck est accessible tous les jours de la semaine à partir du parking situé sur la D53 entre Wineckerthal et Obersteinbach. Mais le samedi et le dimanche, les gens de passage auront l'occasion de rencontrer les bénévoles au travail.



« Un grand merci pour l'aide apportée par la Commune de Dambach , en transportant le tas de sable en contrebas du château jusqu'à celui-ci. Elle aide ainsi notre association à restaurer le patrimoine historique local. Merci particulièrement à Jean-Luc qui inlassablement est monté et descendu avec le tracto pelle » .

Jean Debs, membre de Cun Ulmer Grün.

Vie Locale

Le cirque à l'école

De nombreux projets ont jalonné l'année scolaire 2018/2019 à l'école « A l'orée des bois ».

Sorties culturelles, rencontres sportives, marché de Noël, fête du Carnaval, Chanter pour les mamans et les papas, spectacle de fin d'année ... étaient quelques points forts ces derniers mois.

Mais un projet un peu exceptionnel et original s'est réalisé en janvier dernier : le cirque à l'école !

Pendant une semaine, les enfants de l'école ont vécu au rythme des arts du cirque. Le cirque Joubinaux a planté son grand chapiteau rouge et blanc à proximité du Mille Club.

Du lundi au vendredi, quatre heures par jour, les jeunes artistes ont expérimenté des ateliers de jonglerie avec balles et cerceaux, d'acrobatie au sol et de trampoline. Avec compétence et pédagogie, les vrais artistes du cirque leur ont fait découvrir le sens de l'équilibre et la concentration physique et mentale à travers les ateliers sphère, fil de fer, équilibre sur rouleaux ou encore hoola-hoop. Sans oublier l'art clownesque incontournable dans un cirque. " Nous avons adoré, même si c'était parfois difficile" affirmaient des élèves attentifs et concentrés qui passaient d'atelier en atelier.

Le vendredi soir à l'issue d'une semaine de travail, costumés et maquillés comme de vrais artistes, ils étaient heureux de présenter devant un public ravi leurs numéros d'équilibristes, de jongleurs et de clowns acrobates.

" Nous avons vécu avec les enfants une expérience formidable" ont conclu à l'issue de la représentation, Estelle Dupuis, la directrice de l'école et Kiko, le manager du cirque Joubinaux.



La chapelle Notre Dame du Neudoerfel

Ces derniers temps, la petite chapelle du Neudoerfel a fait l'objet de travaux aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment. Si bien qu'à l'heure actuelle, elle a vraiment fière allure.

L'heure est venue de remercier chaleureusement les personnes suivantes :

- Mathieu Ehalt pour la mise en peinture de l'intérieur de la chapelle. Le matériel a été payé avec "l'argent du tronc". Ces dons ont également permis de remplacer la porte par l'entreprise Abrantes, de financer le ravalement de façades par l'entreprise locale SKE et de mettre en place un auvent.
- Lucienne Haibach pour les statuettes des anges qui se trouvent sur l'autel.
- et surtout Irène Wambst pour l'entretien régulier de la chapelle , ainsi que pour l'ouverture et la fermeture du lieu tous les jours de l'année.

Voici l'historique de cette chapelle décrit dans le livre "La vallée du Schwarzbach au fil du temps" :



" Cette chapelle fut construite par un moine au 16ème ou au 17ème siècle. Par courrier du 25 février 1896 à l'Evêché, le curé de la paroisse demande pour les habitants de Neudoerfel la possibilité de célébrer la messe dans la chapelle de l'école deux fois par an : pour la St Antoine de Padoue le 13 juin et pour la Nativité de la Vierge Marie le 8 septembre, cette dernière étant considérée comme la fête patronale. Le 18 mars 1896, le Conseil Episcopal donne son accord et demande que la chapelle soit bénie. "



L'INAS

Challenge du Maire : Les footballeurs s'imposent devant les sapeurs-pompiers

Tous les ans sous l'égide de l'Inas, les membres bénévoles des associations locales se retrouvent dans un esprit amical pour remporter le Challenge du Maire. C'était le samedi 22 juin dernier.

Après les tireurs l'an passé, les footballeurs ont terminé premiers à l'occasion de l'édition 2019 disputée sous quelques gouttes de pluie.

Les membres des sept équipes présentes ont disputé trois tournois durant l'après midi : la pétanque, la belote et le baby-foot. Des disciplines ludiques qui ont permis à tous de participer, mélangeant les plus jeunes aux plus anciens. Les résultats proclamés par le président de l'inter-associations, Martial Neusch, ont placé la jeune équipe des footballeurs en tête, devançant de très peu les valeureux sapeurs-pompiers. Avant de remettre le trophée aux vainqueurs, le maire, Joël Herzog, a chaleureusement remercié tous les participants et a souligné que *"nous avons de la chance dans notre commune que nos associations proposent autant de manifestations tout au long de l'année. Cette sympathique manifestation d'aujourd'hui permet aux bénévoles des associations de se rencontrer et de resserrer les liens entre nous tous."* La manifestation s'est joyeusement terminée autour d'un excellent sanglier à la broche préparé par les membres du Club Photo.

Voici le palmarès de l'édition 2019 :

1^{er} le Football-Club, 2^{ème} : les sapeurs-pompiers, 3^{èmes} ex-aequo : la chorale, le club de tir et le club photo, 6^{ème} : la MJC, 7^{ème} : le club de l'âge d'or.



Au stand de TIR

Aux habitants de la commune de Dambach-Neunhoffen, Windstein et Wineckerthal, Pour cette fin de saison sportive pour le club de tir du Hohenfels, le comité et moi-même tenons à remercier tous les habitants de la commune et des environs pour le soutien que vous apportez au club tout au long de la saison. En particulier pour notre 2ème journée « Portes ouvertes » qui s'est déroulée début Juin. En effet, cette journée s'est déroulée dans la bonne humeur, avec une très belle compétition au tir populaire à 50 mètres.

La saison 2018 / 2019 a été, comme depuis plusieurs années maintenant, une grande année sportive pour le stand de tir du Hohenfels.

En effet, 4 compétiteurs se sont qualifiés pour représenter le club aux championnats de France qui se sont déroulés fin Mai à Marseille. Acker Thimoté, Lacroix Théo, Demian Anatole et Streibel Elodie ont fièrement représenté les couleurs du club et de la commune. Mais je n'oublie pas les 10 autres compétiteurs qui ont réussi à se qualifier jusqu'aux championnats régionaux. De plus, Acker Thimoté décroche le titre de Champion du Bas-Rhin !!!

- Acker Thimoté (poussin garçon) 30ème au niveau national
- Lacroix Théo (benjamin garçon) 35ème au niveau national
- Streibel Elodie (minime fille) 147ème au niveau national
- Demian Anatole (minime garçon) 125ème au niveau national

Un grand bravo à tous les 4 et à leurs coachs Benoît, Michel et Alexis qui les ont encadrés durant ces 4 jours de compétition !

Comme tous les ans, le club a eu beaucoup de représentants à la coupe d'hiver et bien sûr des médailles !

- Caillaud Laureen Médaille de bronze
- Lacroix Théo Médaille d'or
- Acker Thimoté Médaille d'or
- Burgun Roger Médaille d'or



Un grand bravo à tous les 4 !

Tous ces résultats sont aussi grâce aux coachs qui toute l'année entraînent les jeunes et les moins jeunes. C'est une très belle équipe qui gère tout ce monde sportif, et sans leur dévouement toute l'année, je ne pourrais pas vous présenter ces résultats.

Félicitations aux membres du comité et aux dirigeants de l'école de tir pour leur implication toute l'année pour faire vivre notre stand de tir qui est connu et reconnu dans les Vosges du Nord, dans le Bas-Rhin et au-delà des frontières alsaciennes !

Pour 2019, nous vous attendons nombreux lors de nos prestations tout au long de l'année, et espérons vous voir le dimanche matin pour vous faire découvrir le tir sportif ! Je vous rappelle que le stand de tir reste ouvert tous les dimanches de cet été et nous sommes prêt pour repartir pour une saison encore plus folle !

Tout le Comité de tir du Hohenfels vous souhaite de passer de très Bonnes Vacances d'été !!!!

Le président.



Les 4 jeunes du club au championnat de France



Nettoyage du Printemps

Samedi 6 avril, de nombreux bénévoles ont répondu à l'appel de la commune et de l'Inas pour participer à l'opération Nettoyage du Printemps. Soleil et bonne humeur étaient au rendez-vous.

Dès 8h du matin, une équipe volante s'est chargée de ramasser les débris abandonnés aux différentes entrées des villages par quelques personnes peu scrupuleuses. D'autres équipes se sont réparties aux quatre coins de la commune pour élaguer, curer un ruisseau, ramasser des feuilles mortes, ratisser l'aire naturelle de camping ou encore pour nettoyer les bancs et tables des associations qui seront utilisées à l'occasion des nombreuses fêtes durant l'année. Une dernière équipe s'est attelée à nettoyer une casemate de la Ligne Maginot à Neunhoffen. Il était midi passé lorsque tout ce monde s'est retrouvé au stand de tir pour faire le bilan de la matinée et partager en toute convivialité un excellent plat de spaghettis préparé par Jean Claude et son équipe.



Le sentier de randonnée GR@53 a besoin de vos idées !

Le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord vous invite à une réflexion collective autour des paysages des Vosges du Nord. 24 communes du Parc Naturel Régional sont traversées par le GR@53, grand sentier de randonnée qui traverse le territoire de Wissembourg à Saverne. Vous avez certainement déjà randonnée en suivant son balisage rectangle rouge, sa variante 532 balisée en jaune ou peut-être habitez-vous l'une des 24 communes du tracé. Cette grande traversée des Vosges balisée par le Club Vosgien dès 1897, devient GR@53 en 1950 et passe par des sites emblématiques tels que le Fleckenstein, l'étang de Hanau, Niederbronn-les-Bains ou la Petite-Pierre.

Votre avis les intéresse ! Participez à l'étude de valorisation de ce sentier et des communes qu'il traverse en répondant à 2 questionnaires disponibles sur :

<http://bit.ly/GR53-questionnaire1-rando> et/ou <http://bit.ly/GR53-questionnaire2-habitant> .

Vous trouverez également des boîtes à idées tout le long du GR@53.

Vos réponses permettront d'évaluer les habitudes de découverte et de randonnée de ce chemin de grande randonnée. Les données permettront d'orienter le projet des futurs aménagements sur votre commune et ses environs pour dynamiser la visite des Vosges du Nord et créer des projets qui correspondent à vos envies et vos besoins.

Le questionnaire est anonyme. Exprimez-vous ! Laissez-libre cours à vos rêves et vos envies !





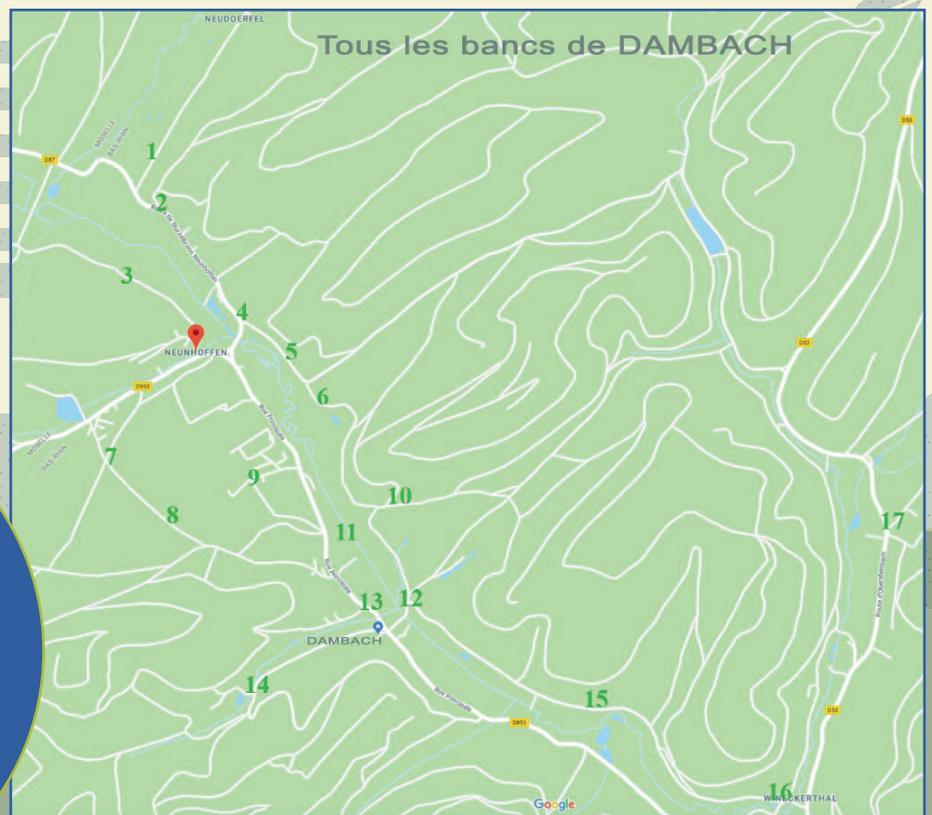
Vie Locale

Bancs publics sur le ban communal de Dambach :

Si vous connaissez un peu notre belle vallée vous aurez certainement remarqué de-ci, de-là des bancs, deux planches fixées sur un socle en béton. Ces derniers mois, les planches ont fait peau neuve. Vétustes, elles ont toutes été remplacées par de nouvelles planches vernissées de douglas provenant de nos forêts et transformées à la scierie Gasser. Nos ouvriers communaux, pas bancals, ont profité des beaux jours du printemps pour remettre en état ces équipements.



Les chemins et sentiers sur un cumul de 12,5 km ne comptent pas moins de 17 bancs où il fait bon s'arrêter pour se reposer et contempler le paysage ou simplement méditer. Je vous invite à les découvrir durant des prochains mois.



Ouvrez le ban
Oyez, oyez :
Sont agrafés sous différents
bancs de la commune des
bons pour une surprise à
retirer à la mairie avant le 31
décembre 2019
Ne soyez pas mis au ban de
la société
Qu'on se le dise
Fermez le ban !

Quelques règles à respecter pour le bien-être de chacun

Civilité - bien vivre - voisinage

En cette période où la moralité est d'actualité, le bien-être de chacun implique la tolérance et le respect de règles qui relèvent du droit et du savoir vivre.

- La lutte contre les bruits qui sont interdits de 21 h à 7 h du matin, et les dimanches et jours fériés : Le bruit s'entend de tous les bruits provoqués de jour comme de nuit par un individu locataire, propriétaire ou occupant, par une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager). Cependant la période journalière de 7h à 21h, où les bruits sont tolérés, ne constitue pas un droit. La notion de « trouble anormal de voisinage » a été créée par la jurisprudence, autrement dit par les tribunaux au fil de leurs décisions.

Il repose sur le principe selon lequel chacun doit nécessairement tolérer de la part de son voisinage une certaine dose de désagréments, inhérents aux nécessités même de la vie en société. Il s'agit d'un inconvénient normal qu'il doit accepter.

Il peut arriver qu'une personne, même agissant de bonne foi et dans la limite de ses droits, occasionne à un voisin un préjudice excessif, bien supérieur à ce que la vie en société oblige à supporter. C'est le franchissement de ce seuil qui constitue le trouble anormal de voisinage et peut être sanctionné par les tribunaux.

En conséquence, que chacun fasse preuve de bon sens !

- La municipalité encourage les habitants à nettoyer régulièrement les trottoirs et caniveaux. La propreté de nos villages est l'affaire de chacun de nous !
- Ne pas incinérer des végétaux ou du bois à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des forêts (arrêté préfectoral du 17 avril 2003 et du 16 mars 2009). Feux totalement interdits les dimanches et jours fériés, ainsi que pendant toute la saison estivale
- Ne pas laisser divaguer les chiens sur la voie publique et éviter les aboiements à longueur de journée ... ou de nuit ! En outre, il serait agréable que les espaces verts ne servent pas de caniset pour vos animaux de compagnie.
- Il est demandé aux usagers de veiller à ne pas déposer le verre dans les containers après 22 heures et les dimanches et jours fériés avant 9 heures !!!
- Enfin, il est rappelé que la piste cyclable est strictement réservée aux cyclistes et aux piétons.

Fermeture de la mairie :

Le secrétariat de mairie sera fermé durant la période du
9 août au 27 août inclus. Durant cette période
les permanences des élus seront annulées.

Fermeture de l'agence Postale :

L'agence postale sera fermée du **15 août au 18 août**



Festival Mômes en scène : le jeudi 1er août au Mille Club à 18h30

Réseau Animation Intercommunale organise la 16ème édition du festival " Mômes en scène " du 31 juillet au 4 août à Niederbonn les bains.

Dans le cadre de ce festival, la Cie Dis bonjour à la dame présentera le spectacle " Le frigo" le jeudi 1er août à 18h30 à l'extérieur ou au Mille Club, en cas de mauvais temps. C'est un solo de clown poétiquement incorrect. Un spectacle à l'humour grinçant et décalé, improvisation, magie douteuse...pour le plus grand plaisir du public. A ne pas manquer !
Gratuit / Buvette et grillades après le spectacle.

Frigo



- Un solo de clown poétiquement incorrect
- Un spectacle à l'humour grinçant et décalé
- Improvisation, provocation, magie douteuse



Avis de passage

Le ramoneur passera dans la commune le samedi 7 septembre 2019, si des horaires précis de passage sont à respecter ou si le jour ne convient pas, vous pouvez prendre rendez-vous au 03.88.09.08.26

Badge d'accès pour la déchèterie

Depuis le mois de mai 2019, l'accès aux 11 déchèteries du SMICTOM Nord du Bas Rhin est régulé par des badges nominatifs. Chaque foyer dispose d'un badge donnant droit à 20 entrées par an avec un maximum de 2 m3 de déchets par passage. Si vous n'avez pas été destinataire de votre badge, il faut contacter le SMICTOM au 03 88 54 84 00.



Information du SDIS du Bas-Rhin

A compter du 1er mai 2019, toutes les interventions pour destructions de nids d'hyménoptères feront, à l'instar des interventions pour inondations et épuisements de locaux, pour brancardage (hors urgence vitale), alarmes intempêtes ou déblocage d'ascenseurs, l'objet d'une demande de participation financière auprès du redevable, qu'il s'agisse de particuliers, de structures privées ou publiques.

Cette décision est dictée par la volonté de préserver la capacité du service et suit les recommandations de la chambre régionale des comptes.

La participation qui ne couvre de loin pas l'intégralité des frais engagés par le service, a été fixée à 50 euros et à 80 euros en cas d'envoi de moyens spécialisés (échelle aérienne...).